

CAHIER D'ORGANISATION

Table des matières

I - Présentation générale⁴

1. Qu'est-ce que c'est?⁴
3. Pourquoi participer ?⁶
4. Calendrier 2027 du concours MT180⁷
5. Les prix⁸
6. Nombre de doctorantes et doctorants et répartition en finale nationale⁹

II - Engagements des universités, délégations CNRS et du comité national d'organisation (France Universités, CNRS)¹⁰

1. Les universités et délégations du CNRS participantes s'engagent à :¹⁰
2. Le comité national d'organisation (France Universités, CNRS) s'engage à :¹²

III - Critères d'admissibilité, règlements et critères d'évaluation¹²

1. Critères d'admissibilité des doctorants au concours¹²
2. Règlement¹³
 1. Contraintes techniques¹³
 2. Présentation orale¹⁵
 3. Support visuel¹⁶
3. Évaluation des prestations¹⁶

IV - Modalités d'organisation de la compétition¹⁷

1. Composition du jury¹⁷
2. Déroulé de l'évènement¹⁸
 1. Matériel nécessaire¹⁸
 2. Réunion de préparation/répétition générale¹⁸
 3. Pendant la finale¹⁸

4. Vote du public₁₉

5. Proclamation et remise des prix₁₉

3. Désignation d'un animateur₂₀

V - Ligne éditoriale vidéo₂₀

1. Recommandations vidéo₂₀

2. Diffusions₂₁

VI - Contacts₂₂

Dans ce document l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

I - Présentation générale

1. Qu'est-ce que c'est?

Le concours Ma thèse en 180 secondes est inspiré du concours *Three minute thesis* (3MT^{MC}) qui a eu lieu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie.

Le concours québécois est le premier du genre en langue française et existe depuis 2012.

Le concours **Ma thèse en 180 secondes** permet à des **doctorantes et doctorants** de présenter leur sujet de recherche en termes simples à un auditoire profane et diversifié. Chaque participante ou participant doit faire, en **trois minutes**, un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de son projet de recherche.

Chaque année, un appel est lancé à l'ensemble des universités de France et membres de France Universités, en même temps qu'aux **délégations du CNRS** sur l'ensemble du territoire, afin d'organiser le concours partout en France. Chaque université et délégation du CNRS organisera ses propres formations et finales locales avant d'envoyer ses lauréats en finale régionale. A l'issue des finales régionales, les doctorantes et doctorants sélectionnés participeront à la finale nationale en juin 2027.

Le concours 2027 sera organisé selon les étapes suivantes :

1. Des **finales locales** organisées par les universités et les délégations du CNRS partout en France.

Chaque université ou regroupement d'universités et délégation du CNRS organisent un événement grand public permettant de sélectionner ses lauréats qui participeront à la finale régionale. Selon les régions, cette étape peut être facultative.

Le choix du nombre de candidat par établissement en finale régionale est laissé à la libre appréciation des universités et organisateurs de la finale régionale.

2. Une **finale régionale** organisée par une ou plusieurs universités et délégations du CNRS partout en France.

Cette finale permet de désigner un ou deux lauréats par région. Le nombre de doctorant accédant à la finale nationale sera déterminé par répartition au prorata du nombre de doctorants inscrits en doctorat dans la région en question et après attribution d'au minimum une place en finale nationale par région.

La finale régionale est un évènement qui devra obligatoirement permettre aux candidates et candidats de présenter leur sujet de recherche devant un public, même restreint, de non spécialistes. La composition du public de non spécialistes (lycées, grand public...) est laissée libre aux organisateurs de la finale régionale ainsi que la capacité d'accueil de la salle.

Lors de cette finale régionale, un ou deux doctorants seront sélectionnés pour accéder à la finale nationale. Ces doctorants finalistes nationaux **représenteront leur région** lors de la finale nationale du concours. L'université de rattachement du doctorant et son laboratoire, seront affichés sur les supports de communication nationaux ;

Les candidats 1^{er} prix du jury sont envoyés en finale nationale ; dans le cas d'une région pouvant envoyer deux candidats en finale nationale, le prix du public (ou le deuxième prix du jury si le prix du public est identique au 1^{er} prix du jury) est également envoyé en finale nationale.

Les quatorze régions sont définies comme : Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Outre-mer, Paris, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse.

En raison de la forte densité de doctorants inscrits dans les établissements de Paris et d'Ile-de-France, les deux seront séparés en deux régions différentes. Les établissements d'Outre-mer forment une « région » au sens de regroupement d'établissement en finale nationale.

3. La **finale nationale**, événement grand public organisé par France Universités et le CNRS.

Lors de l'évènement, trois prix du jury seront remis ainsi qu'un prix du public et éventuellement un prix des lycées.

3. Pourquoi participer ?

Le concours Ma thèse en 180 secondes offre une occasion unique aux participants de **parfaire leurs aptitudes en communication et en vulgarisation scientifique**, tout en leur donnant la possibilité de diffuser leur recherche dans l'espace public.

Le concours Ma thèse en 180 secondes est une occasion exceptionnelle de créer des moments festifs de culture scientifique et de partage avec le grand public. Il permet de former les doctorantes et les doctorants à la médiation scientifique et à la prise de parole en public et leur faire acquérir une expérience et des compétences qui leur seront utiles tout au long de leur carrière.

Formidable outil de rencontre entre jeunes chercheuses et jeunes chercheurs, Ma thèse en 180 secondes est l'occasion pour les doctorantes et doctorants de toutes disciplines de se rencontrer et d'échanger autour de leur statut et de leur expérience. Enfin, le concours offre également l'occasion **de faire connaître le doctorat, un diplôme méconnu dans la société française**.

Il permet également à votre université ou délégation CNRS de faire la promotion des études supérieures auprès de vos étudiantes et étudiants de premier cycle. Il s'agit tout autant de montrer les activités de recherche au sein des laboratoires que de montrer le quotidien des chercheuses et chercheurs.

Formidable exercice de médiation scientifique, le concours permet de montrer le dynamisme de la recherche française et de renforcer le dialogue science et société.

4. Calendrier 2027 du concours MT180

Mois	Tâches
01 octobre 2026	Rencontre des organisatrices et organisateurs du concours (format hybride), lancement de l'édition 2027. Ouverture des inscriptions des régions et des établissements participants à la 14 ^{ème} édition du concours en France.
09 novembre 2026	Fin de l'appel à participation des universités membres de France Universités et délégations du CNRS. Renvoi du document d'inscription par région comprenant les contacts des organisateurs dans chaque université et délégation CNRS de la région. Envoi de votre document d'inscription auprès de marine.lopes@franceuniversites.fr et pauline.verlhac@cnrs.fr
A partir de novembre 2026	Lancement du concours dans les universités, délégations CNRS et en région, recrutement et premières formations des doctorantes et doctorants. Relais des appels à participation et des formations des établissements par les organisateurs nationaux.
Novembre 2026 – 25 avril 2027	Organisation des finales locales et des finales régionales – sélection d'un ou deux finalistes nationaux par région.
Première quinzaine de juin 2027	Finale nationale

5. Les prix

Lors des grandes phases de sélection (finale locale, finale régionale et finale nationale) des prix seront remis par les organisateurs et/ou les membres du jury :

- Pour la finale locale, au maximum trois prix du jury (1^{er} prix, 2^e prix et 3^e prix) et un prix du public. Un prix des lycées peut être organisé.
- Pour la finale régionale, au maximum trois prix du jury (1^{er} prix, 2^e prix et 3^e prix) et un prix du public. Un prix des lycées peut être organisé. Le 1^{er} prix du jury est envoyé en finale nationale ; dans le cas d'une région pouvant envoyer deux candidats en finale nationale, le prix du public (ou le deuxième prix du jury si le prix du public est identique au 1^{er} prix du jury) est également envoyé en finale nationale.
- Pour la finale nationale, trois prix du jury (1^{er} prix, 2^e prix et 3^e prix). Un prix du public sera également remis après décompte des votes du public présent en salle et éventuellement en ligne lors de la phase de sélection.

Un vote des lycéennes et lycéens pourra également être organisé si plusieurs classes sont présentes dans la salle, selon les mêmes modalités que le vote du public.

Pour la finale nationale française, les prix seront d'une valeur de :

- 1^{er} prix du jury : 3000€
- 2^{ème} prix du jury : 2000€
- 3^{ème} prix du jury : 1500€
- Prix du public : 500€
- Prix des lycées : 500€

Pour accéder à la finale nationale le candidat devra avoir reçu :

- Le **1^{er} prix du jury** pour les régions ayant un candidat en finale nationale ;
- Le **1^{er} prix du jury et le prix du public** (ou le deuxième prix du jury si le prix du public est identique au 1^{er} prix du jury) pour les régions ayant deux candidats en finale nationale ;

6. Nombre de doctorantes et doctorants et répartition en finale nationale

La finale nationale permettra à 19 doctorantes et doctorants de présenter leur sujet de thèse devant le grand public.

Afin de déterminer le nombre de finalistes par région, un document récapitulatif est fourni en annexe de ce cahier. Ce document indique par région, les universités et délégations du CNRS participantes au concours, le nombre de doctorantes et doctorants de la région et le nombre de doctorantes et doctorants par région participant à la finale nationale.

Pour l'édition 2027, la répartition sera :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 2 candidats en finale nationale
- Bourgogne Franche-Comté : 1 candidat en finale nationale
- Bretagne : 1 candidat en finale nationale
- Centre-Val de Loire : 1 candidat en finale nationale
- Grand-Est : 1 candidat en finale nationale
- Hauts-de-France : 1 candidat en finale nationale
- Ile-de-France : 2 candidats en finale nationale
- Paris : 2 candidats en finale nationale
- Normandie : 1 candidat en finale nationale
- Nouvelle-Aquitaine : 1 candidat en finale nationale
- Occitanie : 2 candidats en finale nationale
- Outre-mer : 1 candidat en finale nationale
- Pays de la Loire : 1 candidat en finale nationale
- Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse : 2 candidats en finale nationale

En raison de la forte densité de doctorants inscrits dans les établissements de Paris et d'Ile-de-France, les deux seront séparés en deux régions différentes. Les établissements d'Outre-mer forment une « région » au sens de regroupement d'établissement en finale nationale.

Le territoire accueillant la finale nationale aura obligatoirement son candidat en finale nationale ce qui pourra porter à 20 le nombre de finalistes nationaux.

II - Engagements des universités, délégations CNRS et du comité national d'organisation (France Universités, CNRS)

1. Les universités et délégations du CNRS participantes s'engagent à :

- Former les doctorantes et les doctorants à la vulgarisation scientifique et à la prise de parole en public ;
- Organiser la sélection de ses doctorantes et doctorants pour les finales locales et régionales devant un public le plus ouvert possible et de non spécialistes ;
- Organiser une finale régionale, **avant le 25 avril 2027** et à sélectionner un ou deux doctorants qui les représenteront lors de la finale nationale. Si elles le souhaitent, les universités pourront organiser en amont des finales locales.
- Respecter la charte graphique Ma thèse en 180 secondes :
 - Apposition du logo MT180 ;
 - Mention du comité national d'organisation dans les communiqués de presse ;
 - Utilisation de la charte graphique MT180 pour tous les supports imprimés et numériques ;
 - Respect de la ligne éditoriale vidéo avant toute diffusion des enregistrements des prestations.

- Inscrire son candidat à la finale nationale pour représenter la région auquel le candidat est rattaché auprès du comité national d'organisation (France Universités, CNRS) **avant le 07 mai 2027** et fournir l'ensemble des documents nécessaires à la communication;
- Vérifier que le finaliste représente bien une université de la région qu'il représente en finale nationale ;
- Fournir les documents suivants pour les candidats finalistes nationaux avant le 07 mai 2027 :
 - Le **justificatif d'inscription** à l'université, pour l'année universitaire en cours (2026-2027) ou le document justifiant que le doctorant a soutenu (ou va soutenir) sa thèse de doctorat pendant l'année universitaire précédente, à savoir 2025-2026.
 - La photocopie de **la carte d'étudiant** ;
 - Les **coordonnées complètes** du candidat : nom, prénom, adresse courriel valide jusqu'en octobre 2027 et numéro de téléphone portable ;
 - Le **titre officiel du projet de recherche** de doctorat complet non vulgarisé ainsi que la date de dépôt du travail si celui-ci a déjà été déposé ;
 - Un **titre de thèse vulgarisé** pour nommer les vidéos sur Youtube (**100 caractères maximum**)
 - Deux photos au format portrait incluant le buste du candidat et de plein pied de bonne qualité (HD) et libre de droit que nous pourrions utiliser sur notre site Internet ou dans les médias sociaux afin mettre le candidat en valeur ;
 - Un scan du **droit à l'image** signé par le finaliste lors de la finale locale ou régionale ;
- Envoyer les **chiffres clefs** de l'université et de la région avant le 07 mai 2027.
- Assumer les frais de transport et d'hébergement du lauréat et de la délégation pour leur participation à la finale régionale et à la finale nationale.

2. Le comité national d'organisation (France Universités, CNRS) s'engage à :

- Fournir aux universités membres de France Universités et délégations CNRS tous les documents préparatoires nécessaires : cahier de l'organisation, cahier du candidat, cahier du jury, grille d'évaluation du jury, logo à décliner, charte graphique et éléments fixes et animés ;
- Relais des appels à candidatures, des formations, des sélections locales et régionales,
- Annonce à l'ensemble des établissements du nombre de candidats en finale nationale l'année N au plus tard début juillet de l'année N-1,
- Mise à disposition des chiffres officiels et des sources ayant permis de calculer le nombre de doctorants en finale nationale,
- Mise à disposition du calcul de la répartition du nombre de doctorant en finale nationale,
- Proposition d'une alternative d'organisation de sélection « Outre-mer » pour répondre à leurs contraintes particulières,
- Organisation de temps de rencontres et d'échanges entre doctorants en amont et/ou attenants à la finale nationale
- Organisation de la finale nationale et prise en charge de l'intégralité des coûts relatifs à cette dernière
- Mettre en place et gérer la communication nationale de l'événement et les outils associés (site web mt180.fr, réseaux sociaux, relations presse, supports de communication, etc.).

III - Critères d'admissibilité, règlements et critères d'évaluation

1. Critères d'admissibilité des doctorants au concours

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- S'exprimer en français ;

- Pour participer, le candidat doit être **inscrit en doctorat** pour l'année universitaire en cours (2026-2027), ou avoir obtenu son doctorat lors de l'année universitaire précédente à savoir 2025-2026 ;
- Représenter l'université dans lequel le doctorant est inscrit ;
- Présenter un état d'avancement suffisant du projet de recherche doctoral ;
- Avoir informé de sa participation au concours leur directeur de thèse et / ou financeurs et son directeur d'unité ;
- Ne pas avoir déjà été finaliste national du concours lors d'une édition précédente ;
- Seule **l'université du candidat et son laboratoire seront affichés sur les supports** de communication nationaux.

ATTENTION : Tout candidat se présentant au concours doit bien tenir compte du calendrier défini pour l'ensemble du concours.

2. Règlement

Les contraintes techniques sont décrites ci-dessous et s'appliqueront à tous les participants, sans exception. Il incombe à l'organisateur de l'évènement de les mettre en œuvre.

1. Contraintes techniques

Lisez bien attentivement les contraintes techniques ci-dessous. Par un souci d'équité, elles s'appliqueront à tous les participants, sans exception.

Chronomètre

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;

- Un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Les 180 secondes et le temps imparti s'écoulent donc au 0 et avant le stop. Le chronomètre officiel sera fourni par le comité national (France Universités et CNRS). Il doit être situé en face du candidat et visible par ce dernier. Un second chronomètre devra également être installé face au jury afin qu'il suive le respect du temps du candidat ;
- Un signal sonore ou visuel fort marquera la fin des 180 secondes ;
- La présentation du candidat devra se terminer **avant le stop et signal sonore** (le stop correspond au zéro), et non pas sur le stop. Si un ou une candidate dépasse le temps imparti, c'est aux personnes de l'organisation (encadrant.e du jury dédié) de le faire remonter et de prévenir l'animateur ou animatrice. L'annonce de la disqualification pourra être faite à la fin du passage de l'ensemble des candidats ou juste après le passage du candidat disqualifié. L'annonce devra être faite avant le vote du public et la délibération du jury.

Gardien du temps

- Quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe convenu d'avance. Le chronomètre est alors lancé et le participant peut commencer sa présentation ;
- S'il le souhaite, le candidat pourra être averti quand il ne reste que 30 secondes avant la fin (par un signal visuel) ;
- Un signal suffisamment reconnaissable (sonore ou visuel) indiquera quand les 180 secondes seront écoulées et quand la diapositive « stop » du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Le signal « stop » du chronomètre marque la fin des 180 secondes, **finir sur ce signal signifie dépasser le temps imparti**. Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il a le choix : soit il décide de continuer sa prestation et dans le

même temps de se disqualifier, soit il décide de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible ;

- Si un candidat dépasse le temps imparti, le gardien du temps devra en informer l'animateur qui annoncera la disqualification du candidat au jury et au public après le passage de l'ensemble des candidats ou juste après le passage du candidat disqualifié. L'annonce devra être faite avant le vote du public et la délibération du jury.

Gestion des interruptions

- Sauf problème technique majeur, le chronomètre ne peut en aucun cas être remis à zéro (même en cas de trou de mémoire, d'erreur de texte ou si le candidat estime qu'il n'était pas prêt) ;
- Si un problème technique majeur se présente (par exemple : un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas), l'animateur interrompra la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- Le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

2. Présentation orale

- La présentation orale doit se faire en français ;
- Aucun accessoire ne sera autorisé : pas de note, pas de pointeur laser, pas d'objet, pas d'accessoire vestimentaire, etc.
- Le candidat a le droit d'interagir avec le public ;
- Selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat pourra utiliser un micro casque ou un micro-main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire. Ce dispositif sera également efficient sur toute la durée du concours.

3. Support visuel

- Lors des finalistes locales et régionales, les doctorantes et doctorants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré ;
- Les étudiants n'ont droit qu'à **une seule diapositive**, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- Les textes figurants sur la diapositive doivent être en français ;
- La diapositive doit être au format Powerpoint (.ppt ou .pptx) ou en format image (.jpeg ou .jpg, résolution conseillée, 300 dpi et format 1920 x 1080 pixels ou 1024 x 768 pixels selon le vidéoprojecteur de la salle). Dans les deux cas, toutes les diapositives seront intégrées dans un seul document Powerpoint par les organisateurs de la finale ;
- Les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours ;
- L'utilisation de l'IA est autorisée sous réserve d'indication des crédits ;
- Aucun logo ne devra figurer sur la diapositive du candidat (université, laboratoire, etc.) ;
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé ;
- Éventuellement, le titre de la présentation inscrit sur le visuel Powerpoint peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Toutefois, le titre complet non vulgarisé de la thèse, l'université et le laboratoire du candidat seront annoncés oralement par l'animateur de la compétition et affiché dans un jingle d'introduction du candidat ;
- En finale nationale, les doctorantes et doctorants n'auront pas de visuel.

3. Évaluation des prestations

Les membres du jury des finales locales, régionales, de la finale nationale et de la finale internationale se baseront sur une grille d'évaluation identique pour toutes les étapes du concours.

Ce document d'évaluation devra permettre aux membres du jury de sélectionner un ou plusieurs candidats qui accéderont à l'étape suivante.

IV - Modalités d'organisation de la compétition

Les compétitions par région doivent permettre de sélectionner un ou deux finalistes qui participeront à la finale nationale du concours.

Pour accéder à la finale nationale le candidat devra avoir reçu :

- Le **1^{er} prix du jury** pour les régions ayant un candidat en finale nationale ;
- Le **1^{er} et le prix du public** (ou le deuxième prix du jury si le prix du public est identique au 1^{er} prix du jury) pour les régions ayant deux candidats en finale nationale ;

1. Composition du jury

Afin d'homogénéiser le plus possible l'expérience des candidats des différentes régions, le comité national d'organisation recommande :

- D'inclure *a minima* cinq membres dans leur jury ;
- Chaque membre du jury devra représenter un domaine touchant au concours : monde des médias; monde la culture scientifique; monde de la recherche; monde artistique/éloquence. Il est d'usage d'inviter le lauréat de l'édition précédente à intégrer le jury.
- D'autres profils peuvent être ajoutés en fonction des attentes spécifiques des organisateurs : entreprise, lycée, partenaire etc. ;
- D'essayer d'équilibrer le genre, l'âge, les fonctions parmi les membres du jury ;
- En cas de conflit d'intérêt (par exemple si l'étudiant d'un membre du jury fait une présentation), le membre concerné doit le déclarer à l'ensemble des membres du jury mais pourra néanmoins évaluer l'ensemble des présentations ;
- La délibération du jury ne devra pas excéder, dans la mesure du possible, les 30 minutes.

Il est fortement conseillé d'organiser une rencontre préalable des membres du jury et qu'une personne de l'organisation accompagne le jury tout au long de la finale et de sa délibération afin de lui rappeler les critères et veiller au respect de ceux-ci.

2. Déroulé de l'évènement

Il est recommandé de prévoir un espace assez grand et répondant aux normes de sécurité pour accueillir du public.

1. Matériel nécessaire

Pour un déroulement optimal de la compétition, il est suggéré de se munir du matériel suivant :

- un ordinateur et un vidéo projecteur pour le visuel et les transitions de chaque participant ;
- un ordinateur pour le chronomètre relié à un écran visible par le participant (écran retour) et à un second écran tourné vers le public ;
- un pupitre ou un mange-debout pour l'animateur ;
- un micro (main ou casque) pour le participant et un micro pour l'animateur ;
- tables et chaises pour les membres du jury.

2. Réunion de préparation/répétition générale

Une réunion de préparation ou une répétition générale est vivement conseillée afin que les finalistes découvrent la salle, que leur diapositive soit testée et vérifiée, qu'ils puissent faire un essai du micro et du chronomètre et poser des questions s'ils le désirent. Ils font également connaissance avec l'animateur, la personne gardienne du temps et les responsables de l'évènement.

L'ordre de passage des candidates et candidats est tiré au sort quelques jours en amont de la finale.

3. Pendant la finale

Des moments de pause pourront être insérés entre les présentations.

À la fin de la compétition, le jury se retire pour délibérer. La délibération du jury ne devra pas excéder trente minutes.

4. Vote du public

Le dépouillement devra avoir lieu pendant la délibération du jury pour permettre d'annoncer le prix du public en même temps que les prix du jury. Le vote du public pourra être digital ou physique.

Le vote du public devra être sécurisé et s'assurer qu'une personne ne peut voter qu'une fois pour une candidate ou un candidat.

5. Proclamation et remise des prix

Quatre prix seront remis lors des finales : 1^{er} prix du jury, 2^{ème} prix du jury, 3^{ème} prix du jury, prix du public. Un prix des internautes et des lycéens pourra également être remis si les organisateurs le souhaitent.

Le type de prix est laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Pour la finale nationale française, les prix seront d'une valeur de :

- 1^{er} prix du jury : 3000€
- 2^{ème} prix du jury : 2000€
- 3^{ème} prix du jury : 1500€
- Prix du public : 500€
- Prix des lycées : 500€

Les remettants de prix seront également laissés à l'appréciation de l'organisateur : officiels, partenaires...

3. Désignation d'un animateur

Il est vivement conseillé qu'une personne anime la compétition. L'animateur sera chargé de présenter les participants, d'annoncer leur sujet de doctorat complet (titre de thèse non vulgarisé), leur université, leur laboratoire, de les encourager et de créer une ambiance festive et conviviale dans la salle.

V - Ligne éditoriale vidéo

Les régions et établissements participants s'engagent à réaliser / faire réaliser des vidéos des prestations des candidats lors de leur concours interne : au minimum 1 vidéo des candidats finalistes régionaux.

Ces vidéos devront être habillées selon la charte graphique du concours Ma thèse en 180 secondes avec un jingle d'ouverture et de clôture fournis par les organisateurs nationaux (France Universités et CNRS) et réadapté par chaque région.

Cette vidéo devra obligatoirement être envoyée (dans son format natif) au comité national d'organisation au plus tard 7 jours après la date de la finale régionale et avant le 07 mai 2027. En fonction des partenariats en cours ce délai pourra être réduit.

1. Recommandations vidéo

Les établissements s'engagent à respecter les recommandations suivantes :

- Ces vidéos devront intégrer deux jingles vidéo de « début » et « fin » fournies par le comité national d'organisation ;
- Les enregistrements devront intégrer la diapositive du candidat. Ils débiteront au top départ de la présentation du candidat et s'arrêteront au signal de fin des 180 secondes ;
- Pour intégrer la diapositive du candidat à la vidéo, l'organisateur régional pourra effectuer une incrustation de la diapositive sur l'écran complet pendant quelques secondes ou en miniature en bas d'écran pendant toute la durée de la présentation du candidat ;

- Les vidéos n'intégreront pas d'autres éléments (animation, voix off, etc.) ;
- Les prestataires retenus pour la réalisation des vidéos devront respecter la charte graphique fournie par le comité national (France Universités – CNRS) mais également le calendrier de diffusion (remise de la vidéo du finaliste au maximum 7 jours après la finale régionale et avant le 07 mai 2027, primeur étant donnée aux universités concernées et au comité national d'organisation) ;
- Les universités et délégations du CNRS devront s'assurer que tous les candidats aient signés un droit à l'image et fournir, *a minima*, le scan de cette autorisation pour le candidat finaliste au comité national d'organisation.

2. Diffusions

Les vidéos sont conçues pour être utilisées par l'ensemble des participants de Ma thèse en 180 secondes. Elles pourront être utilisées également lors d'événements propres à chaque établissement (Fête de la science, rencontres lycéens, etc.)

Les vidéos seront mises en ligne sur les sites des universités et délégations CNRS et pourront être relayées sur plusieurs réseaux sociaux. Le lien vers la vidéo des candidats finalistes montée devra être envoyé au comité national d'organisation en même temps que les informations sur les finalistes nationaux.

Une demande d'autorisation de diffusion sera nécessaire pour toute diffusion extérieure.

VI - Contacts

Pour obtenir des renseignements sur la façon de coordonner votre participation au concours *Ma thèse en 180 secondes*, veuillez prendre contact avec :

France Universités

Marine LOPES

Chargée de mission communication scientifique et événementielle

2 Place Maurice Quetin

75001 Paris

Email : marine.lopes@franceuniversites.fr

CNRS

Paul VERLHAC

Cheffe de projets au service Grands Événements et Médiation Scientifique

3 rue Michel Ange

75016 Paris

Email : pauline.verlhac@cnrs.fr